



Ordre d'arrivée  
 Cocher les cases  
 Renouvellement   
 Nouvelle inscription

## FICHE D'INSCRIPTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE DECINES

### SAISON 2022-2023

(reprise des activités lundi 12 septembre)

n° de licence  Certificat médical date ..../.../....

NOM		PRENOM	
Date de naissance	Retraité(e) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Adresse			
Code Postal	genre	Femme <input type="checkbox"/>	Homme <input type="checkbox"/>
N° téléphone fixe	Tel portable		
mail (lisiblement)		@	

Tarifs comprend la cotisation associative et la licence		
séance/semaine	Décinois	extérieur
1 séance	120 €	130 €
2 séances	129 €	139 €
3 séances	138 €	148 €
4 séances	147 €	157 €
5 séances	172 €	182 €

Carte Pass Région, chèques vacances et coupons sport acceptés

**Inscrivez-vous directement sur le site : gvdecines.fr**  
 Inscription complète et paiement en ligne sur notre nouveau site.  
 (voir les différentes modalités de paiement sur le site).

**Vous préférez l'inscription papier : Utilisez cette fiche et payez par chèque (ordre GVDECINES) ou par virement en indiquant pour le virement vos nom et prénom. IBAN : FR76 1027 8073 4400 0205 2150 139**

Tarif choisi <input style="width: 40px;" type="text"/> €	Date du chèque <input style="width: 60px;" type="text"/>	Encaissement 15/09/ 15/10/	Montant <input style="width: 40px;" type="text"/> €	Indiquer le montant des chèques ANCV ou coupons <input style="width: 40px;" type="text"/> €
---	---	----------------------------------	--	---

Virement indiquer le montant .....€ et date ..../.../.....

Indiquer clairement le cours souhaité avec son numéro

	HORAIRE	TYPE DE GYM	Animateur	N° cours
LUNDI				
MARDI				
MERCREDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Randonnée si inscription à cette **seule activité** 41 € mettre une X

Les certificats médicaux datés de 2019 (et avant cette date) doivent être remplacés par des nouveaux valables 3 ans. 2020 et après, remplir le questionnaire de santé et fournir le coupon avec vos nom, prénom et signature.

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur (au verso) .  
 Fait le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**ATTENTION : Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.**

- IMPORTANT :** Si vous ne vous inscrivez pas en ligne, votre dossier d'inscription sera constitué des documents suivants :
- Cette fiche d'inscription remplie datée et signée
  - Votre règlement en chèque ou par virement bancaire.
  - 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse (**2 enveloppes si pas d'adresse mail**)
  - Pour une nouvelle adhésion certificat médical avant le début des activités.
  - Pour les renouvellements, le coupon du questionnaire de santé .

**Dossier à retourner : boîte aux lettres n°23 mairie de Décines, ou pendant les permanences ou à un animateur.**

# REGLEMENT INTERIEUR DE GV DECINES

## INTRODUCTION

Ce règlement intérieur vise à **préciser le fonctionnement de l'association** sportive G. V. DECINES affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV). GV Décines est dirigée par un Comité Directeur constitué de bénévoles. Il emploie des animateurs et animatrices salariés titulaires de diplômes délivrés ou habilités par la FFEPGV. Les cours sont dispensés dans des locaux mis à disposition par la mairie.

## INSCRIPTION – ASSURANCE

L'inscription à l'association G.V. DECINES vaut **adhésion au règlement intérieur** et engagement à le respecter. Les cours sont mixtes et accessibles à partir de 16 ans (une autorisation parentale doit être signée pour les mineurs). Les frais d'inscription comprennent la licence à la Fédération, la cotisation à l'Association et le tarif des cours. Le montant est fixé par le Comité Directeur chaque année. L'inscription à l'association implique :

- La fiche d'inscription correctement remplie.
- Le paiement au moment de l'inscription.
- Une enveloppe timbrée aux nom et adresse de l'adhérent (2 si pas de mail)
- Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique et de l'aquagym. Pour les renouvellements d'adhésions, le coupon du questionnaire de santé lorsque le certificat médical fourni a moins de 3 ans ou un nouveau certificat médical si réponse oui à une des questions du questionnaire de santé..

Le paiement est strictement personnel. Les droits et obligations qui y sont attachés ne peuvent être transmis à quiconque. Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence d'un adhérent au cours ou en cas d'annulation d'un cours. Cotisation et licence restent acquises à l'Association.

**Jusqu'au 31 décembre, après étude par le bureau, ne peut être remboursé que le montant correspondant à l'activité, et uniquement** en cas d'arrêt définitif des cours motivé par une situation exceptionnelle : déménagement ou motif grave justifié par un certificat médical prouvant l'incapacité de l'adhérent à la pratique sportive. En cours de saison, les diminutions du nombre de cours ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Les personnes pratiquant les **cours d'aquagym** doivent acquitter l'entrée à la piscine selon le tarif en vigueur.

La licence comprend une **assurance Responsabilité Civile et Individuelle** de base souscrite par la FFEPGV. La licence est envoyée aux adhérents à leur domicile par la Fédération au moyen d'un courriel d'où l'importance de fournir une adresse mail.

Le **respect strict de la protection des données personnelles** (RGPD) est une obligation pour tous.

**Toute fiche d'inscription validée vaut acceptation du droit à l'image sauf notification expresse de l'adhérent ou de son responsable légal.**

## PLANNING DES ACTIVITES

Les horaires des séances sont fixés en début de saison. Le Comité Directeur peut modifier les horaires en cours d'année en fonction de la fréquentation des adhérents ou en cas de non disponibilité d'un animateur. Une salle peut être indisponible sur demande de la municipalité. Dans ce cas le cours peut être supprimé ou remplacé par une autre séance selon les possibilités.

## OBLIGATIONS DES ADHERENTS

Le **respect des personnes**, adhérents et animateurs, est exigé de la part de tous les pratiquants. Les adhérents adopteront un comportement qui ne gêne pas le cours par leur attitude ou des bavardages. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Comité Directeur.

Chaque adhérent est tenu de **respecter les horaires** et de **s'inscrire sur la fiche de présence** ; en cas de retard, les animateurs et animatrices peuvent refuser l'accès au cours.

Chaque adhérent doit veiller au **respect du matériel** mis à disposition et le remettre en place en fin des cours (exemple : élastibandes roulés, bandes accrochées lestées par 2, tapis accrochés, steps rangés dans les placards).

La participation aux cours nécessite une tenue vestimentaire adaptée à l'activité sportive. **Le changement de chaussures est obligatoire** AVANT l'entrée dans les salles de cours (vestiaires). Le port de chaussures propres adaptées aux sols des différentes salles est obligatoire. Il est préconisé d'utiliser une serviette sur les tapis. Le port de lunettes est déconseillé pendant les activités sportives. Il est recommandé de penser à s'hydrater pendant les cours. Les téléphones portables doivent être éteints. Pour les **cours d'Aquagym** le port du bonnet de bain est obligatoire.

**Si un protocole d'utilisation des salles de sport est mis en place, chacun est tenu de le respecter.**

## SECURITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de l'activité.

En cas de nécessité, l'évacuation des salles se fait par les sorties indiquées sur le panneau à l'entrée des salles.

Les enfants ne sont pas admis aux séances de G. V. adultes,

**En cas d'accident** durant une séance, une déclaration d'accident, doit être établie aussitôt par le membre pratiquant et visé par l'animateur qui doit en aviser le bureau dans les plus brefs délais.

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le bon fonctionnement de l'association nécessite une bonne cohésion entre le Comité Directeur, les animateurs et les adhérents, qui en tant que membres collaborent à la vie de l'association dans la mesure de leurs possibilités. L'association adhère à la **charte du bénévolat** de la FFEPGV.

Au-delà de la simple fréquentation des cours, il est demandé aux adhérents de participer à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter au moyen de pouvoirs (limités à 3 par adhérent). Nos adhérents sont aussi sollicités pour faire le pointage des séances et sont les bienvenus au Cercle des amis et Bénévoles aidants (CABA) de la GV de Décines

La communication est faite sous la responsabilité du bureau par voie d'affichage dans les salles de cours, sur le site internet de l'association et par la newsletter envoyée par mail.

## RADIATION

La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non paiement de la cotisation, l'absence de certificat médical, faute grave, non respect des statuts, du présent règlement et des règles de vie.

Fait à Décines, le 17/05/2021 Pour le Bureau, La Secrétaire : Françoise Roméas

**Mail : gvdecines69@gmail.com**

**site internet : gvdecines.fr**